

L'Anse-Saint-Jean, le 9 septembre 2013.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

----- Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 9 septembre 2013, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :	M. Marcellin Tremblay,	conseiller
	M. Yvan Côté,	conseiller
	M. Victor Boudreault,	conseiller
	Mme Gertrude Bouchard,	conseillère
	M. Denis Girard,	conseiller
	M. Graham Park,	conseiller
	M. Daniel Corbeil,	dg/sec-trésorier

288-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé

289-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 05 août 2013

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

4.1 Acceptation des comptes et paiements directs d'août 2013

5. RENOUELEMENT DES PETITES CAISSES

6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

6.1 Festival des artisans de Sainte-Rose-du-Nord

6.2 Association des personnes handicapées visuelles - Demande de commandite

6.3 Demande de l'Habitat de l'Anse

7. ADMINISTRATION

7.1 Emprunt temporaire - Règlement 13-295

7.2 Paiement final décompte no 5 – construction de la caserne incendie

7.3 Rapport financier du mois d'août 2013

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Libération de la retenue du contrat de déneigement 2012-2013

8.2 Rapport concernant la plainte de l'immeuble situé au 34 rue des Coteaux

8.3 Décompte progressif no3 final concernant la réfection du chemin de l'Anse -de-tabatière

8.4 Joseph-Eugène Bernier : Problème dans le système d'évacuation secteur de la pointe

8.5 Soumission déneigement hiver 2013/2014, 2014/2015, 2015/2016

8.6 Soumission asphaltage

9. URBANISME

9.1 Abrogation de la résolution 638-98 concernant la procédure du 10% pour fin de parc.

9.2 CCU – appui Citation sur le patrimoine culturel

9.3 Dérogation mineure Dérogation mineure - Luce Normandin Gilles Tremblay

9.4 Projet de subdivision créant le lot 14-7, Rang 1, chemin des Plateaux

9.5 Projet de subdivision créant le lot P.A-20 et B-13, Rang 3, chemin de la Falaise

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Facture de 5000.00\$ pour des appareils respiratoires pour le service incendie

11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Demande du comité touristique concernant le chapiteau de la municipalité
11.2 Demande de M. Laurent-Yves Simard

12. VARIA

12.1 Colloque Fondation Rues principales 25 septembre
12.2 Club de motoneige du Fjord – Souper 20 anniversaire le 7 décembre 2013
12.3 Comité école-communauté – résolution d'appui
12.4 Pétition des résidents de la rue Gagné
12.5 Facture d'entretien du chemin du lac de la Souris
12.6 Fête des bénévoles – nominations pour le comité de sélection
12.7 Dossier M. Patrice Fradette – acceptation du plan de construction
12.8 Demande de raccordement – Au pied d'Édouard
12.9 Société de développement – Annulation du remboursement de 7 500\$ de 2003
12.10 Vente d'un terrain sur la rue du Rivage

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE LA SÉANCE

290-2013

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AOÛT 2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du 5 août 2013 soit accepté tel que lu.

291-2013

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS D'AOÛT 2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois d'août 2013 au montant de 105 400.94 \$ et des paiements directs au montant de 25 585.54 \$, telle que déposées aux archives municipales sous la cote **207-120**.

292-2013

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau municipal du mois d'août 2013 au montant de 21.00 \$ et de 51.52 \$ pour la petite caisse du bureau de poste.

293-2013

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES - DEMANDE DE COMMANDITE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser un montant de 50\$ à titre de commandite pour le calendrier 2014 et 2015 de l'Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 Inc.

294-2013

EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT 13-295

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à l'emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt 13-295.

295-2013

DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 5 FINAL CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA CASERNE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le paiement du décompte progressif no 5 au montant de 3777.00\$ plus taxes et la retenue aux Constructions Christian Duchesne Inc. à titre de paiement final concernant les travaux de construction de la caserne incendie.

RAPPORT FINANCIER AOÛT 2013

Le Secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport financier du mois d'août 2013. Les revenus s'élèvent à 434 437.54\$ et les dépenses à 585 905.08\$.

296-2013

LIBÉRATION DE LA RETENUE DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2012-2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'entériner, suite au rapport de l'inspecteur municipal, la libération de la retenue sur le contrat de déneigement de Lauréat Gagné pour le déneigement 2012-2013

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 34 RUE DES COTEAUX.

L'inspecteur municipal dépose au conseil son rapport d'inspection concernant la propriété située au 34 rue des Coteaux qui informe celui-ci qu'il n'y a pas d'infraction à notre réglementation municipale.

297-2013

DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 3 FINAL CONCERNANT LA RÉFECTION DU CHEMIN DE L'ANSE -DE-TABATIÈRE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser la libération de la retenue de 25 847.91\$ taxes incluses tel que soumis dans le dernier décompte progressif de BPR (décompte No 3 final)

298-2013

APPEL D'OFFRE ASJ 09-2013 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement suite aux recommandations du comité d'analyse des soumissions, de retenir les services de l'entreprise Lauréat Gagné Inc. pour l'entretien des chemins d'hiver au montant de 120 359.90\$ pour 2013-2014, 122 714.32\$ pour 2014-2015 et de 125 119.32\$ pour 2015-2016 et d'autoriser le maire et le directeur général à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à ce contrat.

299-2013

APPEL D'OFFRE ASJ 08-2013 CONCERNANT DES TRAVAUX D'ASPHALTAGES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement suite aux recommandations du comité d'analyse des soumissions, de retenir les services de l'entreprise Construction Rock Dufour Inc. pour les travaux d'asphaltage de différents sites de la municipalité au coût de 152.86\$ la tonne métrique taxes, transport et pose inclus et d'autoriser le maire et le directeur général à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à ce contrat.

300-2013

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 638-98 CONCERNANT LA PROCÉDURE DU 10% POUR FIN DE PARC.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'abroger la résolution 638-98 concernant la procédure de paiement pour le 10% pour fin de parc.

301-2013

CITATION SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Attendu qu' en 2012 est entrée en vigueur la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., P-9.002)

Attendu que « cette loi permet au gouvernement du Québec, au Ministère de la Culture et des Communications ainsi qu'aux municipalités d'attribuer un statut à des éléments du patrimoine culturel dont la connaissance, la protection, la mise en valeur en la transmission présentent un intérêt public »;

Attendu que « le patrimoine culturel québécois se compose d'une multitude de biens et d'éléments de diverses natures qui témoignent de notre histoire et de notre identité et qui constituent une ressource transmise d'une génération à l'autre »;

Attendu qu' « un chapitre est ajouté en 1985 à la loi sur les biens culturels adoptée en 1972; que les municipalités sont habilitées à protéger le patrimoine immobilier situé sur son territoire et que cette loi élargit le champ d'action des municipalités en leur conférant des pouvoirs similaires à ceux du ministre »;

Attendu que « la présente loi a pour objet de favoriser la connaissance, la protection la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt du public et dans une perspective de développement durable »;

Attendu que « l'attribution d'un statut de citation vise la reconnaissance officielle de la valeur patrimoniale d'un élément du patrimoine culturel par et pour la communauté et que la loi sur le patrimoine culturel accorde aux municipalités locales des pouvoirs qui leur permettent d'assurer la protection de leur patrimoine »;

Attendu que « la Loi sur le patrimoine culturel permet aux municipalités locales de recevoir un statut de CITATION » et que « la citation est le statut qui peut être attribué par la municipalité aux biens patrimoniaux (immeuble, sites) situés sur le sur leur territoire et dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public (article 127) »;

Attendu que « le conseil municipal doit prendre l'avis du conseil consultatif d'urbanisme (CCU) et que le conseil municipal peut délivrer ou refuser une autorisation pour certaines interventions sur les biens patrimoniaux cité (article 141) »;

Attendu que « la citation peut se faire avec ou sans l'accord du propriétaire »;

Attendu que « les travaux de rénovation ou d'entretien sont à la charge du propriétaire » sauf s'il y a une entente avec la municipalité;

Attendu que l'objectif de la municipalité est de conserver l'église pour la culte catholique, que la municipalité a pour objectif de l'utiliser comme salle de concert au besoin avec entente avec la Fabrique et que l'église et le presbytère sont des sites potentiellement intéressants pour les visites touristiques accompagné d'un guide et ce avec entente avec la fabrique;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du CCU et que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, qui en vertu de la Loi sur le patrimoine (L.R.Q.; P-9.002) peut citer un bien, un site et un immeuble patrimonial, cite ce qui suit à titre de biens et sites patrimoniaux:

le secteur de l'église, du presbytère, du cimetière et des immeubles s'y rattachant dont la description est présenté en annexe 1 fait partie intégrante de la présente résolution;

L'intérieur des immeubles et les biens immobiliers intérieurs patrimoniaux, les objets d'art et d'autres biens meubles dont la liste est annexé à la présente (annexe 2) fait partie intégrale comme ci-après cités et incluses à la présente.

302-2013

DÉROGATION MINEURE – DOSSIER MME LUCE NORMANDIN ET M. GILLES TREMBLAY

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la recommandation du CCU dans le dossier de Mme Luce Normandin et M. Gilles Tremblay et d'autoriser la dérogation mineure demandée.

303-2013

PROJET DE SUBDIVISION D'UNE PARTIE DU LOT 14, RANG 2 – DOSSIER M. J-F BERNIER

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la recommandation du CCU dans le dossier de M. Jean-François Bernier et d'autoriser la subdivision du lot 14, créant le lot 14-7 rang 2 chemin des Plateaux.

304-2013

PROJET DE SUBDIVISION D'UNE PARTIE DES LOTS A ET B, RANG 3 – DOSSIER M. CLAUDE TREMBLAY

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la recommandation du CCU dans le dossier de M. Claude Tremblay et d'autoriser la subdivision des lots A et B, créant le lot P A-20 et B-13 rang 3 chemin des Falaises.

305-2013

FACTURE DE 5000\$ POUR ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRE POUR LE SERVICE INCENDIE.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'appareils respiratoire pour le service incendie au montant de 5000 \$ et le coût de cet achat soit pris à même le budget du service incendie pour 2013.

306-2013

DEMANDE DU COMITÉ TOURISTIQUE CONCERNANT LE CHAPITEAU

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser l'installation du chapiteau le 1^{er} octobre prochain tel que demandé par le comité touristique et que les frais d'installation soient couverts par la municipalité.

307-2013

DEMANDE DE M. LAURENT-YVES SIMARD CONCERNANT LE LIVRE SUR L'ANSE-SAINT-JEAN PRODUIT LORS DU 150^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que le conseil municipal a décidé en août dernier de réduire le prix du volume « L'Anse –Saint-Jean son histoire et ses valeureux combats » et que ce faisant M. Laurent-Yves Simard auteur du livre avait encore quelques volumes lui appartenant à vendre et que de ce fait il demande d'avoir une compensation pour les pertes de revenus;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de remettre à M. Simard à titre de compensation, deux caisses du volume « L'Anse-Saint-Jean, son histoire et ses valeureux combats ».

308-2013

20^E ANNIVERSAIRE DU CLUB DE MOTONEIGE DU FORD

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la demande de contribution à la soirée du 20^e anniversaire du Club de Motoneige du Fjord et d'offrir une contribution similaire aux autres municipalités qui ont été sollicitées par le président du Club M. Gérald Gagné soit 200\$.

309-2013

COMITÉ ÉCOLE-COMMUNAUTÉ- RÉSOLUTION D'APPUI

Attendu que les conseils municipaux partagent l'objectif de la démarche qui est de mettre en place un réseau permettant la collaboration et la participation de tous les acteurs des milieux concernés en vue de créer une synergie territoriale susceptible de contribuer à la sauvegarde et au développement des écoles et des milieux;

Attendu que les réalisations du comité École-Communauté au cours des dernières années ont démontré une réelle capacité à rapprocher les écoles de leur milieu;

Attendu que, pour la poursuite du projet, les enjeux ont été définis en fonction de leur complémentarité entre les plans d'action des municipalités et les projets éducatifs des écoles;

Attendu que les actions identifiées, par exemple, poursuivre la réalisation du journal Le Trait d'union auquel collaborent les jeunes des écoles du Bas-Saguenay, soutenir la Maison Familiale Rurale du Fjord afin de répondre à la problématique du décrochage scolaire, faciliter l'arrimage entre les politiques familiales et les milieux scolaires en vue de coordonner les interventions, etc., font partie des préoccupations municipales;

Attendu que la mise en œuvre de tout plan d'action nécessite des ressources et que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay accepte d'investir une somme de 15 000 \$ dans le projet au cours de l'année scolaire 2013-2014;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'appuyer le comité École-Communauté pour la mise en œuvre de son plan d'action 2011-2014 et de favoriser sa réalisation par une contribution financière de 1 000 \$ pour l'année 2013.

310-2013

FACTURE ENTRETIEN CHEMIN DU LAC DE LA SOURIS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le paiement à M. Louis-Marie Gagné de la facture de 1050.00\$ pour l'entretien du chemin du lac de la Souris.

311-2013

FÊTE DES BÉNÉVOLES - NOMINATION POUR LE COMITÉ DE SÉLECTION

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de nommer comme représentant municipal sur le comité de sélection : M. Claude Boucher, maire, M. Yvan Coté conseiller.

312-2013

PLAN DE CONSTRUCTION – DOSSIER M. PATRICE FRADETTE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'approuver tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme le plan de construction déposé par M. Patrice Fradette.

313-2013

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT – REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DE 7500\$

Considérant que le conseil municipal avait fait en 2003 une avance de 7500\$ à la Société de développement et que ce montant n'a pas été remboursé à date :

Considérant que la Société de développement ne peut rembourser ce montant et que cet organisme fait partie du périmètre comptable de la municipalité;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'annuler le remboursement du montant de 7500\$ et de le considérer comme don à la Société de développement.

314-2013

OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ
SUR LA RUE DU RIVAGE

Considérant que la municipalité est propriétaire d'un terrain évalué à 10 400\$ situé sur le chemin du Rivage et portant le matricule 1936338363;

Considérant que M. Querry désire acquérir ledit terrain et a déposé au conseil municipal une offre d'achat de 13 000\$;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de vendre le terrain portant le matricule 1936338363 au montant de 13 000\$ plus taxes, que les documents nécessaires à la transaction soient à la charge de l'acheteur et que le maire et le directeur général signent au nom de la municipalité les documents relatifs à la vente de ce terrain.

315-2013

FERMETURE DE LA SÉANCE.

Propose la fermeture de la séance à 19h40.

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean en ce neuvième jour de septembre de l'an 2013.

Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Claude Boucher, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».